

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
LOTS 1 & 2**

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Commune de MONTOULIEU
Mairie
34 190 MONTOULIEU
Tel: 04 67 73 79 09

TRAVAUX DE VIABILISATION DU QUARTIER « LO BARRIOT »

Date limite de réception des offres

LE LUNDI 21 AOUT 2017 à 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 28 DU CMP

Pour tout renseignements et toute demande de dossier de consultation pour ce marché contacter
SELARL CABINET DE GEOMETRE EXPERT Thierry Gazan Tel :04 66 77 21 74
E-mail : thierry.gazan@geometre-expert.fr

SARL PROHIN ARCHITECTES Tel : 04 66 29 72 79
E-mail : sarl-prohin@wanadoo.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE -1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente procédure adaptée ouverte à tous les candidats concerne:

Les travaux de voirie et réseaux nécessaires à la viabilisation des 13 Lots du quartier « Lo Barriot ». Ils comprennent: les terrassements, la réalisation de la voirie, de la maçonnerie, la pose de bordures, des réseaux EU-AEP-PLUVIAL, la réalisation des réseaux basse tension éclairage public et téléphone.

L'appel d'offre se décompose en 2 LOTS.

LOT N°1 TERRASSEMENTS-VOIRIE-RÉSEAUX AEP-EU-PLUVIAL

LOT N°2 RÉSEAUX BASSE TENSION-TÉLÉREPORT-ÉCLAIRAGE PUBLIC-TÉLÉPHONE.

Condition de participation des concurrents.

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par groupement, devra indiquer tous les sous traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée.

La dénomination et la qualité des sous traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire,sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € T.T.C

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

ARTICLE -2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Délai d'exécution

Le délai d'exécution est laissé à l'initiative des candidats qui devront le préciser dans l'acte d'engagement.

Le délai global d'exécution du marché ne pourra toutefois dépasser **cinq mois** à compter de l'ordre de service.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compte de la date limite de réception des offres.

Mode de règlement du marché

Les travaux objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaires(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE -3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes:

- Le présent règlement de la consultation.
- l'acte d'engagement
- du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP).
- du Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP).
- Les plans et profils.
- Les descriptifs quantitatifs de chaque LOTS.
- Les attestations sur l'honneurs à signer par le titulaires.
- Le DC4 à compléter et à signer par le titulaire.
- Le DC5 à compléter et à signer par le titulaire accompagné des documents annexes.

ARTICLE -4. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier papier de consultation des entreprises sera facturé à chaque candidat:

pour le **LOT N°1** demandé **87 € TTC**.

pour le **LOT N°2** demandé **87 € TTC**.

Ou envoyé sous format PDF au courriel indiqué dans la demande .

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langues française et exprimées en EURO.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui:

Dans la première enveloppe intérieure:

Conformément à l'article 44 du code des marchés publics

Les déclarations, et attestations suivantes prévus à l'article 45 du code des marchés publics:

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier
 - (a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - (b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;
 - (c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infraction visées aux art. L324-9,L324-10,341-6,L125-1,L125-3 du code du travail.
 - (d) Une lettre de candidature et d'habilitation du mandant par ses co-traitants D.C4.
 - (e) La déclaration du candidat D.C5

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire ultérieurement dans un délai de 1 semaine

- Les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administration et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Dans la seconde enveloppe intérieure:

Un projet de marché comprenant

- L'acte d'engagement complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.
Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous traitants, et d'agrément des conditions de paiement.
- Le C.C.A.P à accepter sans modifications, daté et signé sous la mention manuscrite « lu et approuvé »
- Le C.C.T.P à accepter sans modifications, daté et signé sous la mention manuscrite « lu et approuvé »
- Le descriptif quantitatif du ou des LOTS complété, daté et signé.

ARTICLE -5.JUGEMENT DES OFFRES

Les critères pour le jugement des offres est :

50% le prix des prestations

35% la valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note explicative fournie par le candidat.

10% engagement sur les délais.

5 % clauses environnementales.

ARTICLE -6.CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats transmettent leur offre sous plis cachetés contenant 2 enveloppes.

Ces plis cachetés portant les mentions suivantes:

offre pour:

**TRAVAUX DE VIABILISATION DU QUARTIER « LO BARRIOT »
LOT(S) N°
NE PAS OUVRIR**

La première enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat

Elle portera les mentions suivantes:

offre pour:

**TRAVAUX DE VIABILISATION DU QUARTIER « LO BARRIOT »
« Première enveloppe intérieure (pièces relatives à la candidature) »**

La seconde enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra les offres.

Elle portera les mentions suivantes:

offre pour:

**TRAVAUX DE VIABILISATION DU QUARTIER « LO BARRIOT »
« Seconde enveloppe intérieure (pièces relatives à l'offre) »**

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 4 ci-dessus et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante:

**COMMUNE DE MONTOULIEU
MAIRIE
34 190 MONTOULIEU**